

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2019 à Fournols

La séance est déclarée ouverte à 14h30 par la présidente D. OVERAL-GRANVILLE. 14 associations sur les 19 que compte la fédération sont présentes ou représentées. Le quorum requis est ainsi atteint pour la tenue de cette assemblée.

Les associations dont les délégués sont présents ou représentés sont : Société Mycologique d'Ajaccio (M.-A. BURONI et N. MARTOS) ; Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes (É. RAFFAGHELLO) ; Association Mycologique d'Aix-en-Provence (G. POULET, pouvoirs de D. BORGARINO et C. HURTADO) ; Société Mycologique de Provence (F. FOUCHIER, A. CASSIER) ; Association Botanique et Mycologique Bas-Alpine (B. OVERAL) ; Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault (M.-A. BURONI avec pouvoir de M.-J. MAURUC) ; Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons (A.-M. BOURGESSE, J.-P. ROMAN) ; Association Entrevalaise de Mycologie et Botanique Appliquée (J.-L. RAFFAGHELLO) ; Société Mycologique André MARCHAND (E. OMS, D. MONDON) ; Société Mycologique de Porto-Vecchio (E. HODES, pouvoir P. AUBEL) ; Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse (M.-R. D'ANGELO pouvoir de J. PUCCINI, E. HODES pouvoir de A. RAFFALI) ; S.S.N.A.T.V. Toulon (C. JAUFFRET avec pouvoir de C. VALANCE) ; Société Mycologique et Botanique de Catalogne Nord (J.-L. JALLA, M. GOMEZ) ; Société Mycologique de Vaucluse (O. CHAMPION) ; Société Mycologique d'Alès (R. HANON)

La présidente remercie les présents à cette assemblée et qui pour ce faire ont du abandonner leur table de travail. Elle propose ensuite de voter pour l'admission au sein de la FAMM, de deux associations, une ancienne qui avait abandonné pour un temps sa participation, à savoir Le Groupe Mycologique et Botanique de Lorgues et une nouvelle société corse présentée par sa présidente MARIE-ROSE D'ANGELO, l'Association Balagne-Corte. L'assemblée vote à l'unanimité pour l'intégration de ces deux associations.

Elle sollicite un vote pour approuver, ou non, le compte-rendu de l'assemblée générale 2018 à Latour de Carol et ce CR est approuvé à l'unanimité.

Comme bilan moral, elle précise que l'année écoulée s'est déroulée dans la continuité et la marche en avant pour certaines actions entreprises. Elle se félicite de l'entrée de deux nouvelles associations dans le sein de la FAMM, elle regrette le silence de celle de Nîmes à qui il faudrait réclamer une lettre officielle de démission. Elle remercie G. POULET, F. FOUCHIER et J.-L. RAFFAGHELLO qui ont bien œuvré dans leurs domaines respectifs et qui vont continuer à agir. Elle rappelle surtout que grâce au changement d'imprimeur, la FAMM a réalisé des économies appréciables pour la réalisation des bulletins.

D. OVERAL-GRANVILLE a représenté la FAMM aux journées annuelles de la CAFAM qui se sont déroulées dans une bonne ambiance studieuse avec un programme intéressant d'interventions. Pour 2020, elle sollicite la présence d'A.-M. BOURGESSE à ses côtés et celle-ci accepte de l'accompagner.

MYCOFAMM : convention entre la FAMM et les trois conservatoires, Midi-Pyrénées, Alpin et Porquerolles. Pour la Corse, les listes sont données directement au conservatoire corse. Le projet rencontre un premier problème technique A.-M. BOURGESSE va se charger du passage PDF/Word concernant la convention entre la FAMM et les associations fédérées. Le texte vous sera envoyé en PDF afin d'éviter toute modification intempestive. Préalablement il aura été toiletté en laissant des espaces suffisants pour compléter par les mentions et signatures adéquates. Merci de le renvoyer par mail ou par courrier postal à : D. OVERAL-GRANVILLE (overgran.d@orange.fr) ou Résidence Le Meyriel, 56 boulevard Victor Hugo, 04000 Digne-Les-bains.

Révision statuts et règlement intérieur : l'adoption de statuts révisés devra faire l'objet d'un vote au cours d'une assemblée générale extraordinaire. Les convocations en bonne et due forme accompagneront les convocations pour l'assemblée générale à l'automne 2020. Le seul point à revoir concerne l'article 13 du règlement intérieur régissant les défraiements. Nouveau texte adopté : pour la représentation auprès de la CEMM ainsi qu'auprès d'autres entités, les frais pris en compte seront définis chaque année au CA en fonction des circonstances. En cas de présidence de la FAMM assurée par un ou une d'association de Corse, la FAMM interviendra dans le paiement des frais de déplacement au CA de printemps sur le continent.

Renouvellement du bureau : aucune candidature ne s'étant manifestée, D. OVERAL-GRANVILLE accepte de prolonger encore son mandat, en se réservant toutefois une pause pour raison de santé. La secrétaire accepte de faire encore quelques mois de plus. Il est impératif que des bonnes volontés se manifestent pour assurer le futur de la FAMM. Suite à la démission de J. CHABROL de la société d'Alès, le poste de vice-président pour la région ultra-rhodanienne est vacant et A.-M. BOURGESSE accepte de prendre la place.

Délégation de la FAMM aux journées CEMM à Sibari : pour le CA D. OVERAL-GRANVILLE, J. PUCCINI, O. CHAMPION ; pour l'AG F. FOUCHIER et deux participants recrutés sur place.

Manifestations à venir : Pour la FAMM en 2020 : Journées organisées par la Société de Porto-Vecchio U Muchjinu, dans un hôtel à Pianottoli-Caldarello du côté de Bonifacio du 2 au 7 novembre ; en 2021 possibilité de Bédarieux et en 2022, Journées groupées FAMM /FMBDS/CEMM.

La présidente est inquiète car peu d'associations se montrent volontaires pour prendre en charge de telles manifestations. Il est difficile de trouver des structures convenables et à des tarifs supportables. Les régions de la

FAMM ne sont pas avantagées par les conditions météorologiques actuelles. Ce bilan moral présentée par la présidente est adopté à l'unanimité des participants que la présidente remercie pour leur attention.

Bilan financier de G. POULET (voir page jaune : 4). Quitus accordé au trésorier et approbation des comptes à l'unanimité.

Bulletins de la FAMM (voir page jaune : 4).

Site Internet (voir page jaune : 4).

Relations avec la CEMM (voir page jaune : 5) et la CAFAM (voir page jaune : 4).

Manifestations en 2020 : CEMM (journées organisées par A PANTORRA à Bragance, Portugal) du 18 au 24 octobre ; FAMM : journées organisées par U MUCHJINU à Pianottoli-Caldarello à l'hôtel Ulibecciu du 2 au 7 novembre.

Herbier Donadini (voir page jaune : 5).

Séminaire PITEM /COBIO.DIV (voir page jaune : 4).

EUMYCÈTES : (voir page jaune : 5).

La clôture de l'assemblée générale annuelle a lieu à 16h.

La présidente D. OVERAL-GRANVILLE

La secrétaire O. CHAMPION